

N°10 -1^{er} Trimestre 2001.

INFOS-A- **SEOR**

1. NOS NOUVEAUX INTERLOCUTEURS

Préambule : Nous avons attendu les résultats des élections Municipales et la désignation des nouveaux responsables et délégués pour vous en faire part .

L'équipe municipale :

A la suite des élections municipales du 11 mars 2001, l'équipe de Madame Marie Hélène AUBRY a subi quelques remaniements.

Nos nouveaux interlocuteurs sont :

Maire-adjoint chargé des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement :

M. Jean MONGUILLOT

Délégué Chargé des réseaux et de l'assainissement :

M. OHLMAN

Délégué chargé des transports et des relations avec les lotissements :

M. AUMETTRE

Nos représentants dans les différents syndicats :

Syndicat Intercommunal pour l'équipement des vallées de l'Yvette et de la Bièvre (SIEYB)

Titulaires Mme. AUBRY-M.M. MONTEL-AUMETTRE-OHLMAN

Suppléants M.M. ALESSIO-BRIAND-HOLLER-MONGUILLOT

Syndicat Intercommunal d'étude de l'Aménagement du Plateau de Saclay et des communes des Vallées de l'Yvette et de la Bièvre (SYB)

Titulaires Mme. AUBRY M.M. BRIAND-OHLMAN-

Suppléants M.M. HOLLER-MONTEL-AUMETTRE

Nouveau Président M. MARCHAND délégué de Verrières le Buisson et Président du SIAHVB (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Bièvre) remplace M. VILLEVY délégué de Villiers le Bâcle.

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY)

Titulaires -M.M. MONTEL-OHLMAN

Suppléants Mme. DENIS-M. AUMETTRE

Syndicat des ordures Ménagères (SIOM)

Titulaires Mme AUBRY-M. MONTEL

Suppléants M.M. OHLMAN-KASPARIAN

District Intercommunal du Plateau de Saclay (DIPS)

Titulaires Mme AUBRY-M. MONGUILLOT

Nouveau Président M. MERTIAN DE MULLER Maire et délégué de Buc remplace M. TRIMBACH

2. PROJETS SUR ORSAY ET SES ENVIRONS

Les Enquêtes publiques. :

Commune de Villebon : « relative à une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'Environnement » du 23 février au 24 mars 2001. Cette enquête concernait l'autorisation des activités de préparation et de conservation de produits d'origine végétale et animale des Etablissements AUCHAN à Villebon.

L'ASEOR a émis un avis défavorable considérant qu'il était inadmissible qu'une telle enquête soit faite après plus de 10 ans d'exploitation sans aucune explication et justification.

Communes d'Orsay et de Palaiseau : « relative à l'autorisation et à la déclaration d'intérêt général des travaux de curage et d'aménagement des berges du lac de Lozère, sur le territoire des communes d'ORSAY et de PALAISEAU » du 23 avril au 9 mai 2001 inclus.

Nous avons appris par la presse :

Moniteur du 12 janvier 2001

- La commune des Ulis lance un avis d'appel à la concurrence pour le choix d'un maître d'œuvre relatif au démontage des cuves métalliques existantes et à la construction d'une nouvelle unité de stockage de fioul lourd et de fioul domestique pour la centrale thermique du réseau de chaleur des Ulis et l'ensemble des raccordements à la chaufferie.

Réception des candidatures date limite le 22 janvier 2001 à 12h00

-Le Syndicat Intercommunal des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOMCV) lance un avis d'appel public à la concurrence pour une mission de maîtrise d'œuvre (mission « témoin » en infrastructure) pour les travaux suivants :

travaux préparatoires, terrassement, assainissement, chaussée, parking, soutènement, signalisation, travaux divers,

pour une surface d'environ 4500m² de voirie. date de réponse le 29 janvier 2001 à 12h00.

Attribution de marché

Restructuration de deux équipements culturels municipaux et aménagements annexes (Moniteur du 13/10/2000)

Maître d'ouvrage Commune d'Orsay

Attributaires :

Sophie Meiffren, 75011 Paris : 179400 Frs. TTC

Martin Herbert, 92600 Asnières sur Seine : 179400 Frs. TTC

Dominique Deshouillère, 75011 Paris : 179400 Frs. TTC

Date d'envoi de l'avis : 22 décembre 2000.

Moniteur du 23 février 2001

Par décret N°2000-1294 du 26 décembre 2000 l'Etablissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Evry est dissous et ses droits et obligations sont transférés à l'agence foncière et technique de la région parisienne. (AFTRP)

3. REHABILITATION DU LAC DE LOZERE

Les travaux de réhabilitation du Lac de Lozère devaient commencer fin de l'année 2000, la Police de l'eau qui dépend de la DDE est intervenue pour la première fois en les arrêtant sous le prétexte que les procédures de la loi sur l'eau n'étaient pas respectées ce qui nous vaut une deuxième enquête publique et plus de six mois de retard. Les Associations dont l'ASEOR sont intervenues auprès du Préfet de l'Essonne pour s'insurger contre ce manque de coordination entre ses services dont les riverains subissent les conséquences.

4. LES IMPLANTATIONS SUR LE PLATEAU DE SACLAY

Les premiers projets d'implantation sur le plateau de Saclay confirment ce que les Associations et l'ASEOR dénoncent depuis de nombreuses années et auquel les élus et les représentants de l'Etat sont restés sourds jusqu'à présent c'est à dire :

Non respect de la programmation du schéma directeur : en effet le premier projet « Danone » est situé dans le secteur de *Plateau-Palaiseau* dont le schéma directeur n'est pas défini. Le seul des trois secteurs du plateau (Moulon, Palaiseau-plateau, La Martinière) qui ait un schéma directeur actuellement arrêté est le Moulon situé à l'opposé.

Sites mal choisis ou insuffisants au départ ce qui remet en cause le maintien du minimum de 2000 hectares de surfaces agricoles exigé par le SDRIF (Schéma directeur de la région Ile de France de 1994).

Sites non préparés à recevoir des entreprises pour lesquels apparaissent des problèmes à résoudre dans l'urgence à *coups de subventions et de travaux improvisés dans l'urgence* tels que :

- l'Assainissement et l'Hydraulique qui sont loin d'être résolus,
- la voirie et le stationnement pour absorber l'augmentation du trafic automobile
- les transports en communs inadaptés,
- etc...

L'IMPLANTATION DE DANONE SUR LE SECTEUR DE LA VAUVE

Pour permettre à Danone de s'implanter le DIPS s'est engagé à viabiliser les 10,5 hectares qui lui sont nécessaires et a besoin pour cela de subventions du Département et de la Région qui après avoir été en suspens seraient à nouveau attribuées.

De plus pour réaliser cette viabilisation il faut construire une canalisation spéciale venant de Palaiseau et remettre en état les rigoles, sans compter les frais d'aménagement de la voirie, et tout cela aux frais du contribuable.

Par contre nos ancêtres les Gaulois avaient implanté leur village à l'extrémité des 13 hectares urbanisés ce qui permet à Danone s'implanter sur 10,5 hectares d'un seul tenant!!!!(le rapport des fouilles archéologiques n'est toujours pas disponible).

L'IMPLANTATION DE SOLEIL A L'ORME DES MERISIERS

Au lieu des 13,5 hectares prévus initialement le projet a besoin d'environ 30 hectares ce qui nécessiterait de dévier le CD 128.

Les problèmes d'assainissement, d'hydraulique, de circulation et de transport en commun sont similaires à ceux du projet précédent.

L'IMPLANTATION DE MOTOROLA AU MOULON

Le site connu depuis longtemps, présente des problèmes de viabilisation, en particulier d'assainissement.

L'IMPLANTATION DE LANCASTER A L'EMPLACEMENT DE LA FERME DE VILLERAS

L'ennui de ce projet est qu'il sera implanté sur des parcelles du cadastre considérées dans le schéma directeur révisé de 1999 du plateau de Saclay comme terres agricoles, ce qui a permis entre autre au DIPS de justifier le respect du minimum des 2000 hectares de surfaces agricoles exigées par le SDRIF.

Les associations ont dénoncé depuis le début cette tromperie dans le schéma directeur du plateau de Saclay.

L'IMPLANTATION DE ALLAVOINE A BIEVRES

Implantation d'une activité commerciale d'horticulture dans un secteur réservé uniquement à l'Agriculture.

**PEUT-ON ENCORE PARLER DE LA CEINTURE VERTE DONT FAIT
PARTIE LE PLATEAU DE SACLAY?**

5.LOI DE SOLIDARITE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

dite Loi Besson-Gayssot

Veillez vous reporter au dossier ci-joint rédigé par ENE (Essonne Nature Environnement)

Publication au Moniteur des premiers décrets d'application :

le 6 avril 2001 (décret n°2001-260 du 27 mars 2001) concernant : « documents d'urbanisme : schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales(modification du code de l'urbanisme et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

le 13 avril 2001(circulaire N°2001-21/UHC/DU1/6 du 3/04/2001) : « Entrée en vigueur de l'article 30 de la loi du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, reformant les certificats d'urbanisme »

A NOTER DANS VOS AGENDAS

PROGRAMME DES VISITES DE QUARTIER

arrêté avec M.Fioleau le 22/04/2001

Jeudi 17 mai 2001 à 10h30 :

Mondétour Plateau

R.D.V. Mendes France

Jeudi 7 juin 2001 à 10h30 :

Centre

R.D.V. La Poste

Jeudi 14 juin 2001 à 10h30 :

Guichet-Est

R.D.V. Gare du Guichet

Jeudi 6 septembre 2001 à 10h30 :

Mondétour Coteau

R.D.V. sous le viaduc de la RN188

Jeudi 4 octobre 2001 à 10h30 :

Centre-avenue Saint-

Laurent

R.D.V. La Place de la Mairie

Jeudi 8 novembre 2001 à 10h30 :

Guichet-Ouest

R.D.V. Gare du Guichet

Participeront à ces visites l'un des deux délégués :M.M. AUMETTRE-OHLMAN

Faites adhérer à l'ASEOR vos amis, vos voisins :

Membre actif 80 Fr,Membre bienfaiteur 160 Fr,Etudiant 20 Fr.

NOM :

Prénom :

Adresse :